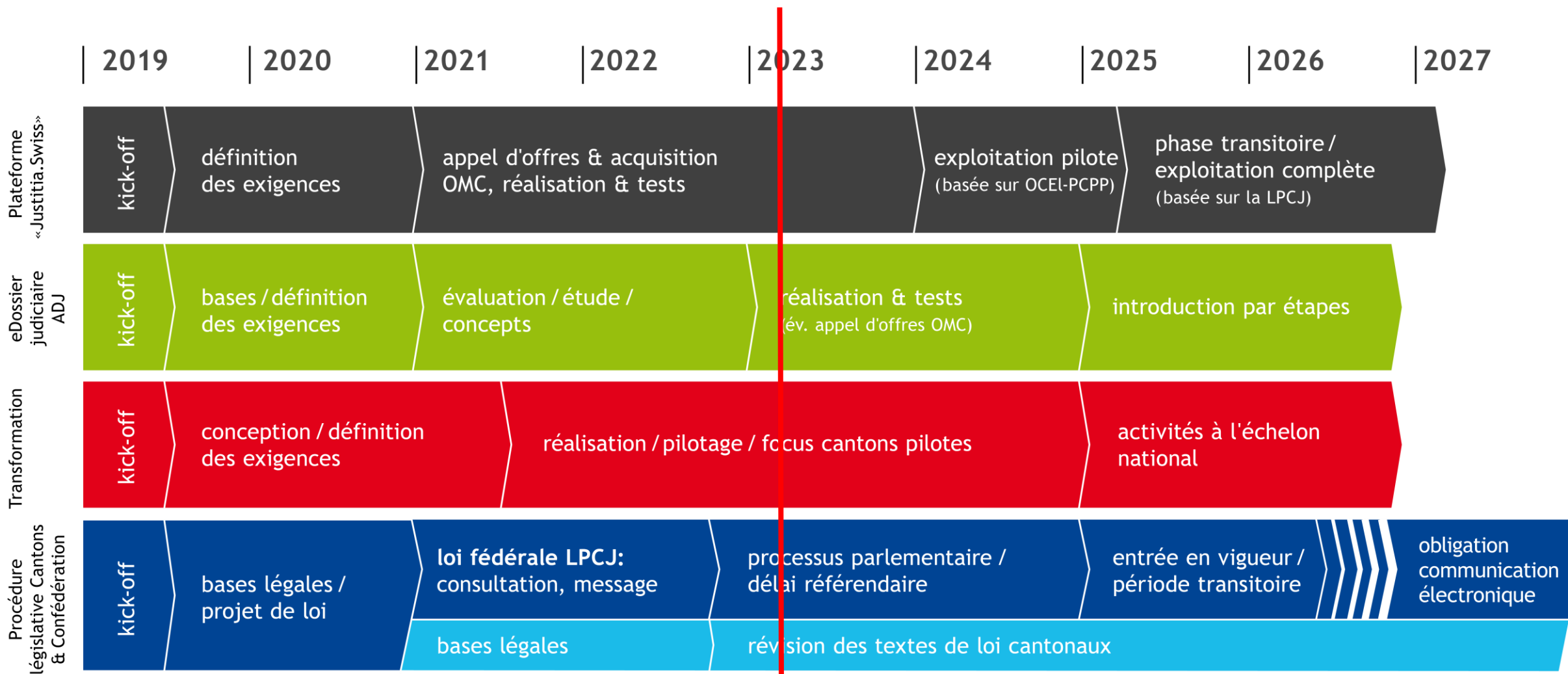


Visite de chantier 2023

2 mai 2023

Séminaire d'informatique juridique Macolin
03.05.2023

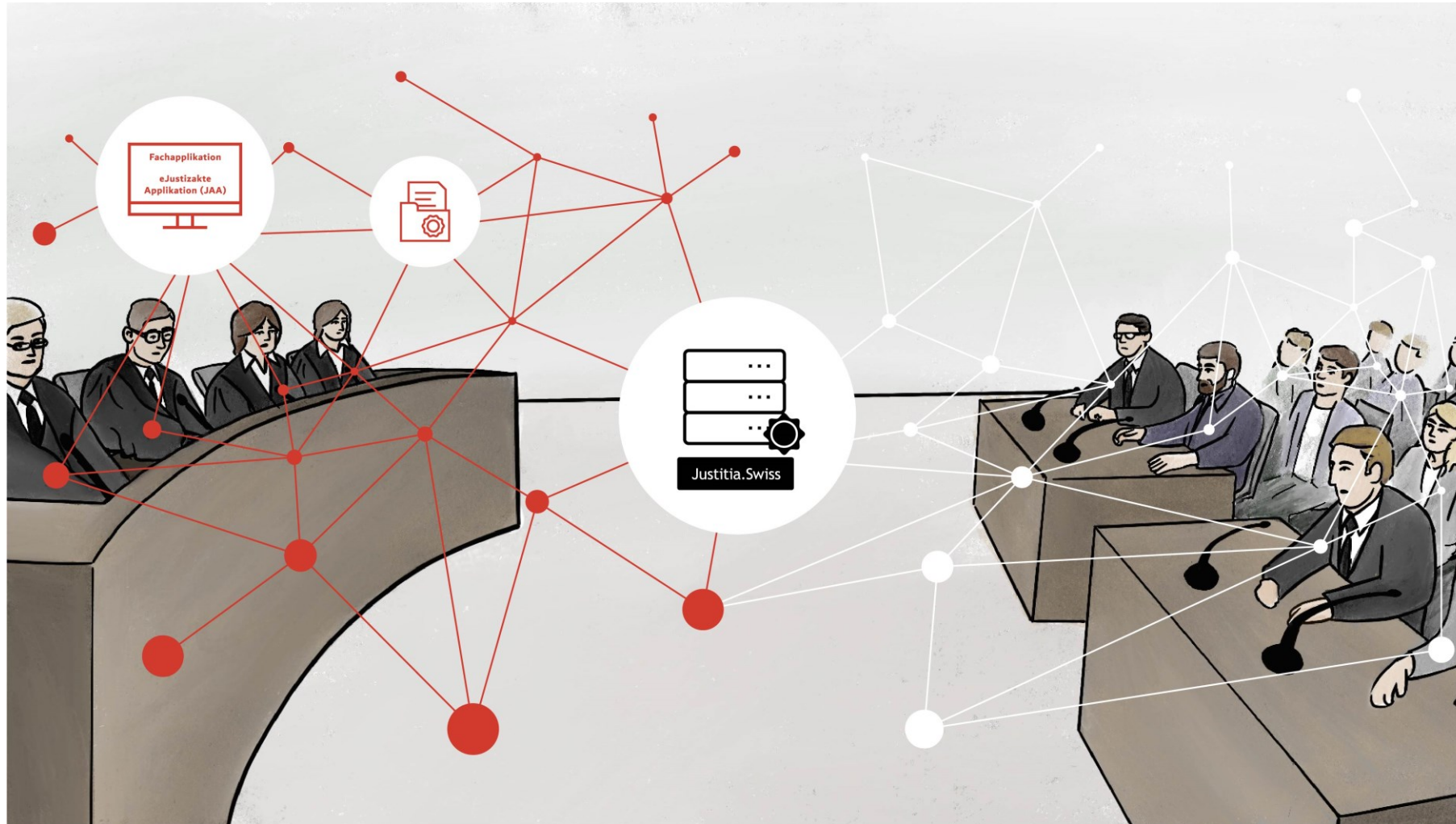
État d'avancement du projet J4.0 - milieu du projet : budget et coûts respectés



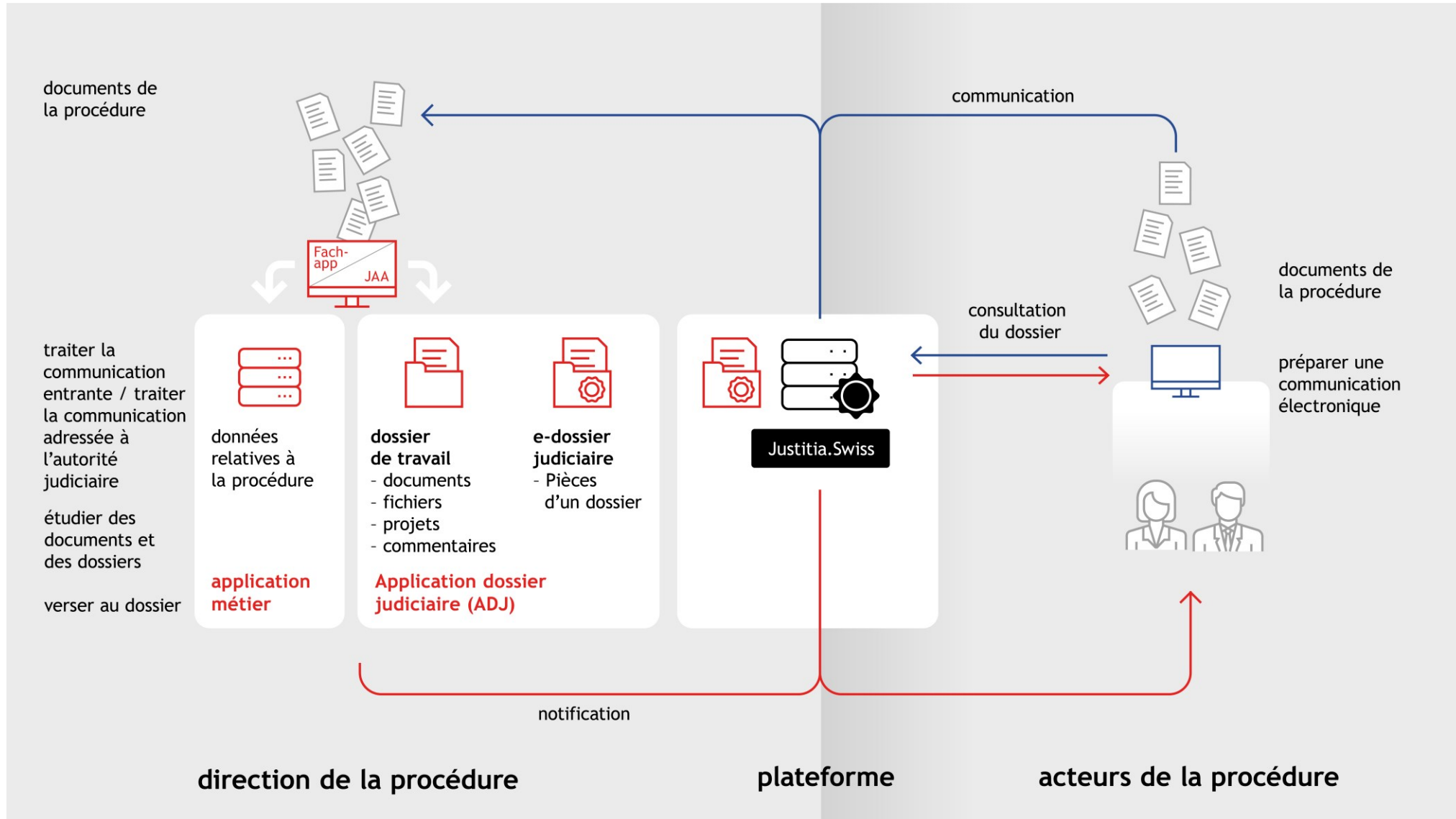
Application
dossier
judiciaire
électronique
(ADJ)



- Choix de la variante de l'ADJ (Marius Erni)
- Démonstration du poste de travail numérique de la justice autrichienne par le partenaire d'étude République et Canton de Genève (Sylvie Schnewlin)
- Prochaines étapes (Jacques Bühler)
- Plateforme Justitia 4.0 Aperçu des travaux en cours (Patrick Münch)
- Questions et réponses Justitia 4.0 (tous)



Interaction de l'ADJ avec l'application métier et la plateforme



- La proposition de la direction du projet de reprendre le poste de travail numérique de la justice autrichienne (PTNJ) a été approuvée par le comité de projet le 31 mars 2023.
- L'affaire sera soumise au comité de pilotage de Justitia 4.0 pour traitement et décision définitive le 19 juin 2023 .

Critères d'évaluation:



Démontrer la faisabilité de l'hébergement



Démontrer l'interaction entre l'application métier du partenaire d'étude et le poste de travail numérique de la justice AUT (métier)



Démontrer le multilinguisme de la solution (métier)



Prouver qu'une intégration entre l'application métier et le poste de travail numérique de la justice est possible



Démontrer la possibilité d'exploitation auprès de l'exploitant existant du partenaire d'étude concerné



★★★★★ = très bien

★★★★ = bien

★★★ = satisfaisant

★★ = suffisant

★ = insuffisant

keine Sterne = keine Bewertung

Démonstration du poste de travail numérique de la justice autrichienne par la République et le Canton de Genève

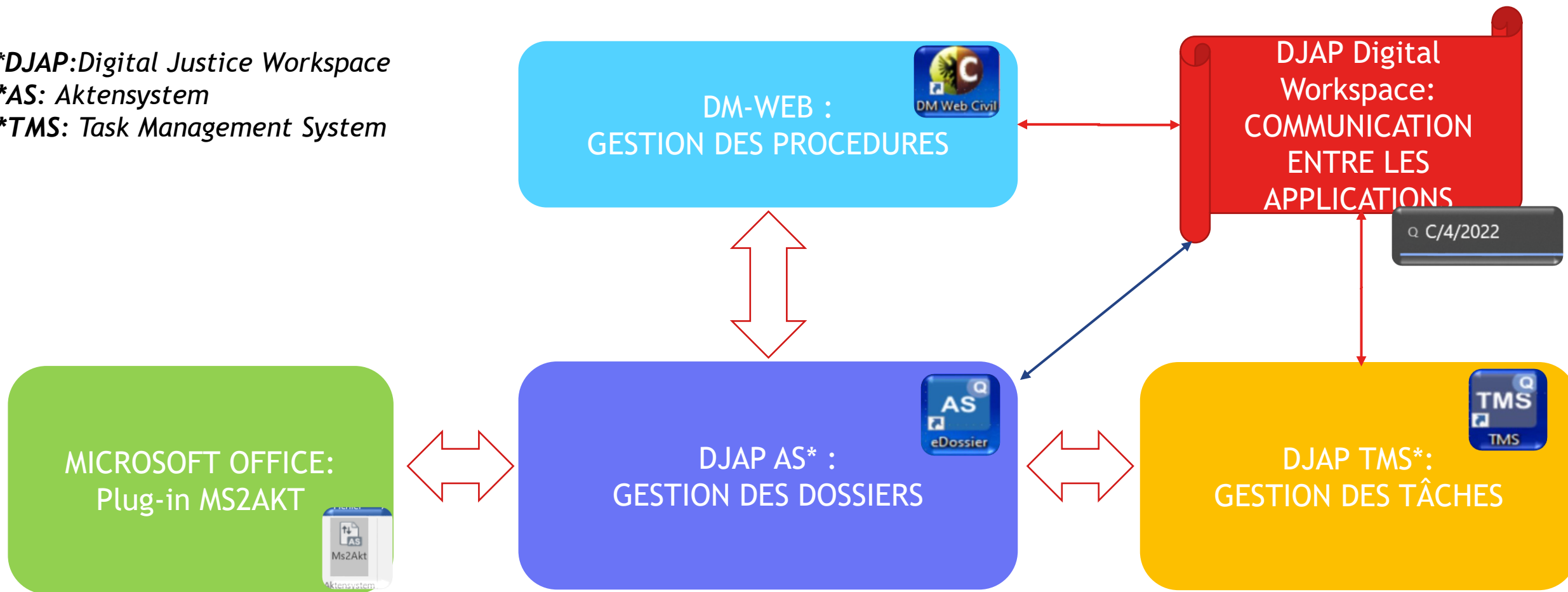
Sylvie Schnewlin, référente greffière

Cartographie des applications utilisées durant les tests

*DJAP: Digital Justice Workspace

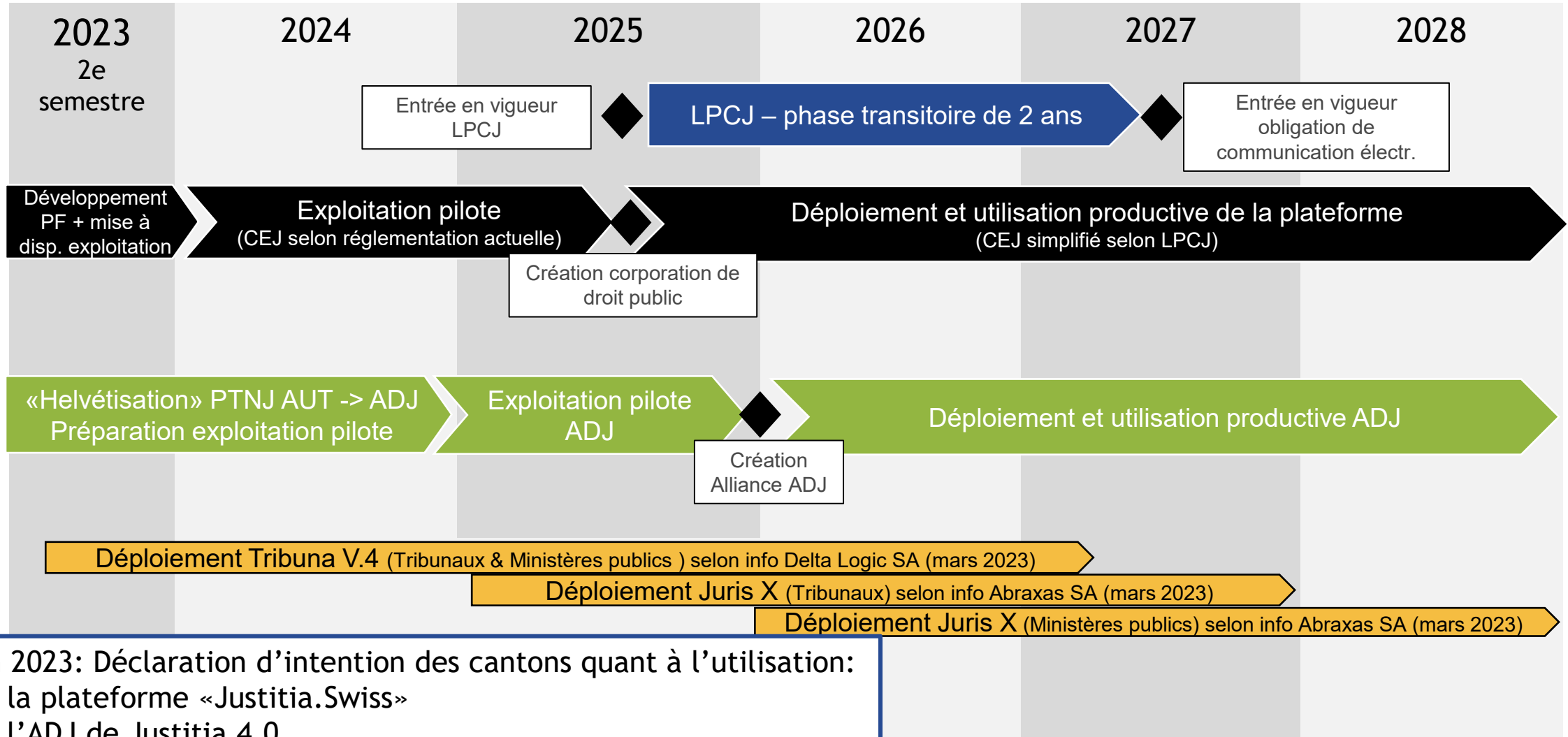
*AS: Aktensystem

*TMS: Task Management System



Prochaines étapes (Jacques Bühler)

Planification sommaire de la phase de déploiement



→ Fin 2023: Déclaration d'intention des cantons quant à l'utilisation:

- de la plateforme «Justitia.Swiss»
- de l'ADJ de Justitia 4.0

Plateforme Justitia 4.0

Aperçu des travaux en cours

2 mai 2023

Patrick Münch, Chef de projet Plateforme „Justitia.Swiss“

- Objectifs du projet Justitia 4.0 et de la plateforme de Justitia 4.0
- Étendue de la plateforme «Justitia.Swiss»
- Calendrier
- Questions & réponses

Objectif principal : numérisation de la justice suisse

Objectifs de résultats fonctionnels

- Une plateforme centrale pour la justice
- Remplacer les dossiers papier par les dossiers électroniques (validité, délais d'exécution plus rapides, disponibilité accrue, économie d'espace, travail à distance, recherche efficace dans les documents)

Mandat de projet plateforme

- Remplacer le courrier postal par la communication électronique et possibilité de consulter les dossiers par voie électronique
- Base légale : LPCJ

GE-01	GE-02	GE-03	GE-04	GE-05	GE-07	GE-08	GE-09
Architecture et sécurité IT	Avocats	Tribunaux	Ministères publics	Com- munication	Acteurs scénarios intégraux	Droit	Transfor- mation
technique	métier	métier	métier	métier	métier	métier	métier

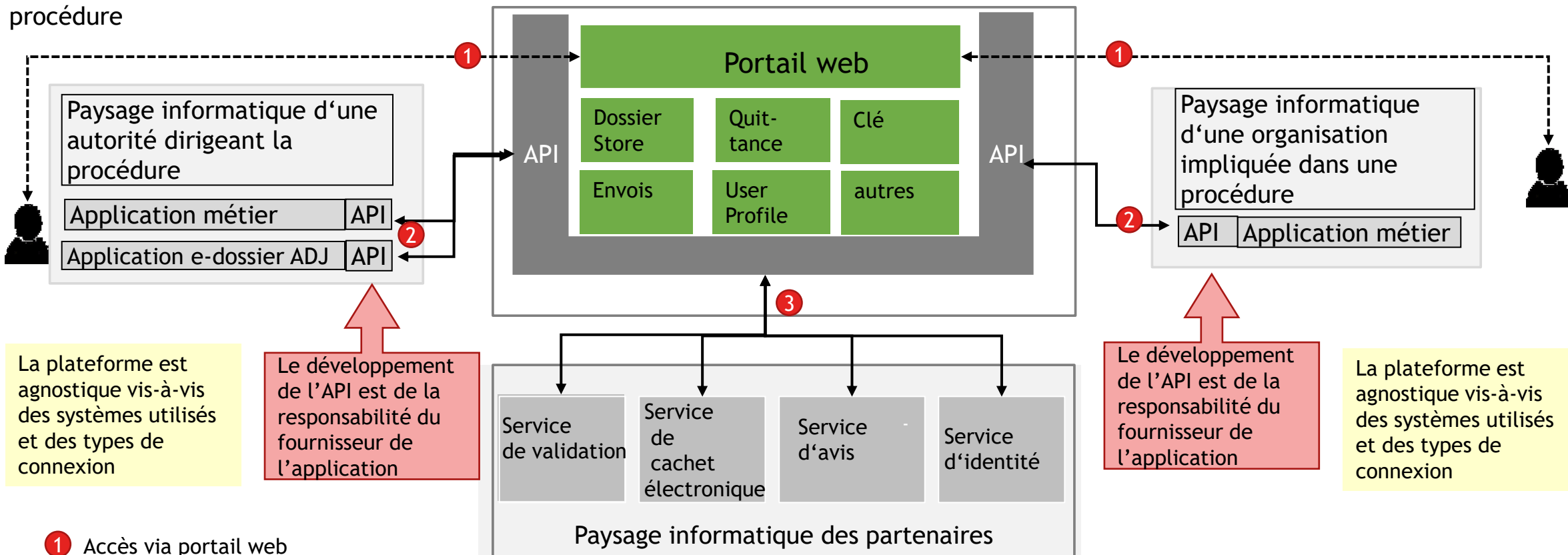
Jusqu'à présent, environ 150 professionnels issus des tribunaux, des ministères publics, des cabinets d'avocats et des organisations informatiques ont apporté leur expertise au projet Justitia 4.0.

- ❑ Trois transactions de base :
 - ❑ envoi, notification, consultation du dossier avec divers fichiers (documents, preuves, objets d'information)
- ❑ Cryptage des dossiers individuels (par fichier)
- ❑ Envois scellés
- ❑ Trois types de quittance :
 - ❑ Quittance de réception, quittance de consultation , quittance de non-consultation
- ❑ Accès par portail web et accès par API
 - ❑ Le développement de l'API côté client est de la responsabilité des fournisseurs de logiciels
- ❑ Différents profils selon les groupes d'utilisateurs
 - ❑ Organisation, autorités judiciaires, personnes individuelles
- ❑ Autorisation des utilisateurs par des fournisseurs IDP externes
- ❑ Accessible selon la norme WCAG 2.1

Employé d'une autorité dirigeant la procédure

Acteur à la procédure

Plateforme Justitia.Swiss



La plateforme est agnostique vis-à-vis des systèmes utilisés et des types de connexion

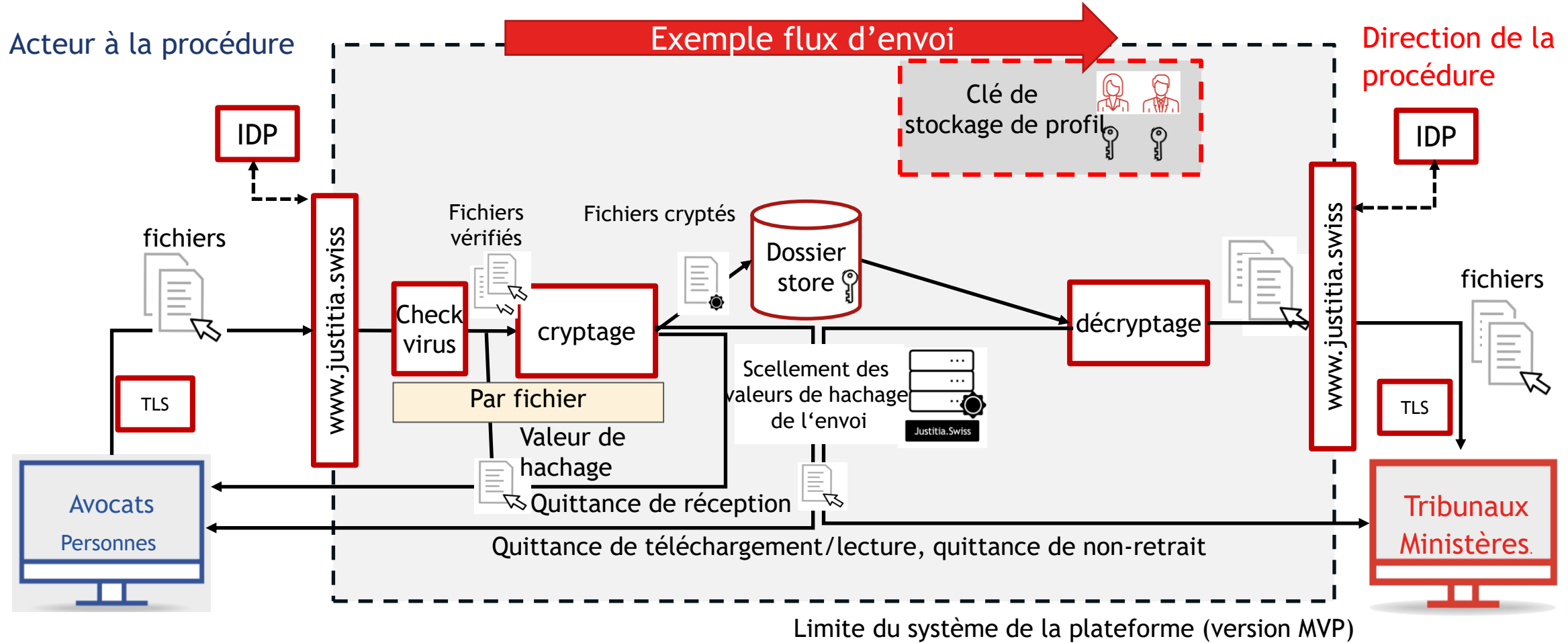
Le développement de l'API est de la responsabilité du fournisseur de l'application

Le développement de l'API est de la responsabilité du fournisseur de l'application

La plateforme est agnostique vis-à-vis des systèmes utilisés et des types de connexion

- 1 Accès via portail web
- 2 Accès via API
- 3 Plateforme appel interne de services tiers

Flux d'envoi des documents sur la plateforme (fichiers)



- Développement agile continu du MVP selon le plan de développement
- Préparation et planification de l'exploitation pilote
 - Sélection des pilotes : tribunaux, ministères publics et avocats
- Tests métier avec input pour le développement à partir du jalon 2 (30.6)
- Conception des interfaces API d'ici fin T3 - 2023
 - Le développement de l'API côté client est l'affaire des fournisseurs de logiciels

Timeline à long terme de la plateforme

Übersicht Zeitplan Plattform

		Übersicht Zeitplan Plattform																			
		2023				2024				2025				2026				2027		2027 - 2035	
Hermes Phase		Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2		
Realisierung	Phase Setup																				
Realisierung	Phase Entwicklung MVP		◆																		
Realisierung	Integration mit ext. Providern, Vorbereitung Pilotbetrieb, Anbindung Piloten, Testing		M2	◆																	
Realisierung	Pilotbetrieb MVP; Weiterentwicklung Plattform; Vorbereitung Rollout			M3			◆														
Einführung	Nach Einführung BEKJ, Rollout						M4					◆									
Einführung	Phase BEJK Übergangsphase (ab M6)											M5				◆					
Betrieb	Umfassender Regelbetrieb															M6					

M3 = Jalon 3 : entre autre : Design API prêt

Merci beaucoup !
Des questions ?